



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU SICTOM Les Marches du Sud Quercy

MARDI 30 MARS 2021 à 14 h 00

Etaient présent(e)s : Mmes et M. les délégués des **Communautés de Communes représentées**

BERGOUIGNOUX Jean-Louis, BRUGIDOU Frédéric, BOISSET Guy, BRUGIDOU Bernard (*suppléant*), CAMMAS Francis, CAUZIT Sébastien, CAVAILLE Jean-Marc, COLON André, CONTE Benoît, COUTURE Xavier, DUJARRIC DE LAGARDE Monique, DUPONT Rémi, FAISANT Michèle, FERMY Lucienne (*suppléante*), FOURES Christiane, GIBERT Pascal, GROUWET Pascal (*pouvoir MARLAS Yves*), GUIRAL Christian, GROWET Pascal, LERIS Agrès, LESTRADE Cécile, MATHIEU Jocelyne, MONTAGNE Yannick (*suppléant*), MOULIN Michel, ROBERT Jean-Marc, ROUSSILON Maurice (*suppléant*), RESSEGUIER Bernard, SABEL Marie-José.

Etaient excusé(e)s ou absent(e)s : Mmes et M. les délégués des **Communautés de Communes représentées**

ARMAND-CONQUET Sylvie, BOURGEOIS Valérie, BRU Frédéric, CHARONNAT Serge, COLONGES Sébastien, COUDERC Christelle, DEVIMES Nathalie, GIACOMELLO Eric, LACOMBE David, LONJOU Nathalie, MARLAS Yves, PECH Didier, VAYSSIERES Didier, VILLETTE Marion.

Personnel présent :

Mme VIGNALS Roselyne – Directrice
M. LAPORTE André – Responsable technique
M. SCHNAKENBOURG Didier – Percepteur

Personnel excusé :

Mme FILJAK Tatiana

ORDRE DU JOUR :

- **Finances**
 - Vote compte administratif et compte de gestion 2020
 - Délibération d'affectation de résultat 2020
 - Nouveaux tarifs SYDED du LOT
 - Information Redevance Incitative
 - Vote du budget prévisionnel 2021
 - Délibération sur la motion demandant un report de l'augmentation de la TGAP
 - Délibération de remboursement des frais de déplacement pour les élus

 - **Personnel**
 - Délibération de création de poste Agent de Maîtrise Principal
 - Délibération de création de postes saisonniers

 - **Questions diverses**
-

Monsieur ESTRADEL Jean-Luc, Maire de L'hospitalet, souhaite la bienvenue aux délégués du SICTOM et les remercie d'être venus dans cette nouvelle salle des fêtes de l'Hospitalet.

Monsieur le président remercie Mr SCHNAKENBOURG, percepteur, pour sa présence.

Objet : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Présentation du compte administratif en dépenses et recettes, chapitre par chapitre, en fonctionnement puis en investissement par Monsieur SCHNAKENBOURG Didier.

=> Quelques explications données concernant la réalisation de certains comptes budgétaires (aucun dépassement constaté sur l'année).

Affectation de résultat :

=> **114 234,53 € reporté en section de FONCTIONNEMENT au BP 2021**

=> **188 814,41 € reporté en section d'INVESTISSEMENT au BP 2021**

Madame SABEL Marie-José, Vice-Présidente, met le Compte administratif 2020 au vote, et celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents (sortie de la pièce de M. le Président).

➤ ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR ETABLIR LE BUDGET 2021 :

=> **Taux 2021 fixé à 14 %** (13 % en 2020) pour le calcul de la participation demandées aux communautés de communes adhérentes qui permet au syndicat de fonctionner → cette augmentation a été nécessaire en grande partie pour couvrir les augmentations des coûts de traitement (TGAP + crise nationale).

=> **Tarifs déchetterie en augmentation** également voir document de travail (ci-joint).

=> **Tarifs déchets recyclables en augmentation** (de 65 à 70 €) mais qui sera fonction des résultats obtenus aux caractérisations dans le courant de l'année 2021.

RESTITUTION DES PRINCIPAUX ELEMENTS EXPOSES + QUESTIONS/REMARQUES :

- **Me LESTRADE** : pourquoi cette augmentation sur les tarifs du traitement des ordures ménagères (de 157 € à 171 €) ?

→ *Cela est dû en majorité à la première tranche d'augmentation de la TGAP + crise nationale pour reprise des matériaux.*

- **Constatation d'une augmentation sur le territoire du SICTOM des tonnages OM et recyclable** collectés sur l'année 2020 : **+2,32%** pour les **OM** et **+2%** pour le **recyclable** par rapport à 2019.

→ *Certainement dû au confinement. Les résidences secondaires ont été occupées plus longtemps.*

- **M. RESSEQUIER Bernard** : Pourquoi l'augmentation du coût des déchetteries, à cause des encombrants, des végétaux ?

- **M. COUTURE Xavier** : Pourquoi ne pas faire pression pour que l'on puisse à nouveau brûler les végétaux ? On se demande pourquoi et où est vraiment la pollution !

- **M. CAMMAS Francis** : indique que le SYDED a investi 500 000 € pour l'achat d'un broyeur pour désengorger les végétaux.

Constatation taux de refus très bon (17,98 %) sur l'année 2020 du SICTOM et hausse du tonnage des OM dû sans doute au Covid (maisons secondaires habitées...).

- **M. CONTE Benoit** : Comment est fait le prévisionnel des bases pour calcul de la taxe ?

→ *M. Schnakenbourg répond que plusieurs aspects sont pris en compte : immobilier + correction dans l'année pour régulariser*

Comment se répercute la participation dans chaque communauté de communes ?

→ *Le SICTOM appelle une participation basée sur les bases OM prévisionnelles et sur le taux appliqué (14% en 2021). Cette participation ensuite est répercutée de façon différente au sein de chaque communauté de communes (système dérogatoire n°1) : à la TAXE pour CCQB et à la REDEVANCE pour CCPLL. Le coût répercuté à l'usager est donc différent en fonction de la communauté de communes.*

- TVA 10% à 5.5% exceptionnellement pour cette année sur coût des déchets recyclables et des déchetteries.

Présentation du budget ligne par ligne par **M. SCHNAKENBOURG Didier**

➤ **BUDGET FONCTIONNEMENT 2021**

✓ **DEPENSES FONCTIONNEMENT = 2 321 478 €**

Ligne 60622 CARBURANT = sur l'année 2020 la totalité des prévisions n'a pas été réalisée en raison d'une baisse du coût du carburant (1,18 € TTC en moyenne sur l'année), cependant il a augmenté à nouveau donc nous sommes restés prudents en estimant la ligne budgétaire avec un coût au litre de 1,45 € TTC.

Ligne 61551 ENTRETIEN BENNES = un camion coûte cher en entretien et réparation (16 076,00 € sur 2020), il doit être renouvelé cette année => l'investissement est prévu en section d'investissement.

Ligne 6256 FRAIS MISSION = Il est proposé le remboursement des frais de déplacement des délégués du SICTOM en fonction d'un état annuel (prise en compte du covoiturage) => estimé à environ 5000 € sur une année.

CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL

=> petite augmentation en raison des évolutions de carrière des agents titulaires

=> emploi du poste du chef de projet REOMI prévu uniquement sur la moitié de l'année (**pas de renouvellement du contrat en juin** étant donné les circonstances actuelles d'arrêt du déploiement de la mise en place de la REOMi).

Me FILJAK Tatiana est absente ce jour en raison d'un entretien d'embauche.

=> prévisionnel pour remplacement des agents titulaires qui a augmenté en raison d'arrêts de travail en cours.

Ligne 6161 ASSURANCES = pourquoi cette augmentation ?

Nous avons eu un sinistre qui a augmenté le MALUS (donc augmentation du montant des assurances annuelles) + achat du nouveau camion dans le courant de l'année prévu mais sans savoir la date à laquelle nous serons livrés.

M. CONTE : Les dépenses de la REOMi ne seront pas réalisées obligatoirement ?

=> Non, ce n'est pas parce que des RESTES A REALISER existent en investissement pour la mise en place de la REOMi que ceux-ci seront réalisés puisque **cette mise en place est à l'arrêt**.

✓ **RECETTES FONCTIONNEMENT = 2 321 478 €**

RESTITUTION DES PRINCIPAUX ELEMENTS EXPOSES + QUESTIONS/REMARQUES :

M. CONTE : Collecte Flaujac Poujols à part sur le budget ?

→ *la commune paye 2500 € par an : collecte de la commune en porte à porte + agent mis à dispo du SICTOM*

=> sur les bourgs de Castelnau, Montcuq un agent communal est également mis à disposition pour la collecte, 2 agents sont indispensables derrière la benne.

=> nécessité de retravailler ces conventions qui sont très anciennes. A l'époque nous avions également le bourg de Limogne en porte à porte.

Temps de collecte environ 2h/collecte sur 3 jours par semaines

➤ **BUDGET INVESTISSEMENT 2021**

✓ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 752 961 €**

- **Renouvellement d'un camion** par le biais de l'organisme UGAP (organisme qui nous permet d'acquérir une marque adaptée à la collecte en milieu rural) => arrondi à 178 000 € au budget

=> La durée d'amortissement du camion est de 8 ans et le remboursement de l'emprunt d'une durée de remboursement sur 10 ans (prévu au départ pour la mise en place de la REOMi) => voir si on peut faire un remboursement anticipé pour avoir la même durée.

Mr ROUSSILLON : Subvention ADEME pourquoi ne pas la réinscrire au budget ?

=> non-inscrite au budget car non reconduite tant que la REOMi est à l'arrêt. Cependant, si jamais la mise en place de la REOMi venait à se concrétiser (notamment la phase 1 correspondant à cette subvention), il sera toujours possible d'encaisser cette subvention.

VOTE DU BUDGET

Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 29 (dont 1 pouvoir)

Le budget prévisionnel 2021 est adopté.

Objet : Autorisation de recruter des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité

Etant donné l'augmentation de l'activité de collecte des déchets ménagers durant la période estivale,
Considérant qu'il est nécessaire de faire face à cette surcharge de travail,

Le Président propose :

- **La création de 5 postes d'Adjoint Technique Territorial pour accroissement saisonnier d'activité à raison de 37h30/semaine à compter du 1er juillet 2021, dans les conditions prévues à l'article 3 2°) de la loi n°84-53 (durée maximale est de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs).**

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique territorial.

=> Le comité syndical adopte la proposition du Président à l'unanimité des membres présents.

Objet : Autorisation création poste Agent de maîtrise principal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Etant donné la possibilité d'évolution de carrière d'un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise promouvable au grade d'agent de maîtrise principal conformément au tableau d'avancement ;

Le Président propose au Comité Syndical :

- **La création d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet 35 h/semaine à compter du 1^{er} juin 2021.**

=> Le comité syndical adopte la proposition du Président à l'unanimité des membres présents.

Objet : Remboursement frais de déplacement engagés par les élus du SICTOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-13.

Considérant que les frais de déplacement peuvent être remboursés aux délégués et que la dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion.

Le Président propose au Comité Syndical :

- de rembourser aux membres du Comité Syndical les frais de déplacement qu'ils engagent à l'occasion des réunions (Comité Syndical, Bureau, Commission) organisées dans une autre commune que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret (2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, qui s'applique).

- d'établir un état de frais récapitulatif annuel des indemnités kilométriques (sur justificatifs).

- de prendre en compte le covoiturage dans l'état de remboursement annuel qui sera demandé aux délégués.

=> Le comité syndical adopte la proposition du Président à l'unanimité des membres présents.

Objet : Motion demandant un report de l'augmentation de la TGAP

« Le SICTOM DES MARCHES DU SUD QUERCY est un syndicat mixte fermé compétent en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de 2 communautés de communes adhérentes : Communauté de communes du Quercy Blanc et Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne.

Le SICTOM a transféré la compétence traitement au SYDED du Lot qui est un syndicat mixte ouvert restreint compétent en matière d'environnement sur l'ensemble du département du Lot. Il assure notamment le traitement et

la valorisation des déchets ménagers de 180 000 habitants pour le compte de 6 intercommunalités (1 communauté d'agglomération, 3 communautés de communes et 2 syndicats de collecte).

A ce titre, le SYDED et l'ensemble de ses collectivités adhérentes œuvrent depuis de nombreuses années en faveur de la prévention et du tri et optimise la valorisation qui en est faite. Depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 30 kg par habitant, passant à 217 kg / hab. (soit 60 kg de moins que la région Occitanie). Les emballages et papiers recyclés représentent, eux, plus de 100 kg / hab. depuis 2012 (moyenne Occitanie 2019 : 73 kg / hab.).

Cependant, l'augmentation de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** prévue dans les prochaines années vient s'ajouter aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid 19 et menacent les équilibres économiques du SYDED, du SICTOM DES MARCHES DU SUD QUERCY et des autres collectivités adhérentes. Bien évidemment, nous ne remettons pas en cause le principe d'augmentation de la TGAP qui vise un objectif commun de réduction du stockage et de l'incinération au profit de la réduction des déchets et de la valorisation. Mais la concomitance de cette hausse avec la crise économique que nous traversons font peser, compte tenu du calendrier d'application, un risque financier majeur sur nos structures.

En effet, l'impact financier de cette taxe, à laquelle s'ajoute la TVA représentera une surcharge fiscale annuelle de près de 2,4 M € pour les lotois à l'horizon 2025.

Le SYDED et ses adhérents (dont le SICTOM MSQ) ont toujours été conscients des efforts qui doivent être faits en matière de réduction et de valorisation des déchets. A ce titre, de nombreuses actions et projets structurants ont été mis en place sur le département :

- Expérimentation du tri des films plastiques d'emballages dès 1999,
- Déploiement du compostage individuel et des animations scolaires depuis 2000,
- Création d'un service d'amélioration des collectes sélectives en 2007,
- Expérimentation du tri des petits emballages métalliques en partenariat avec France Aluminium Recyclage depuis 2010,
- Déploiement du compostage collectif / partagé et expérimentation du tri de l'ensemble des emballages plastiques sur 80 % du territoire depuis 2012,
- Extension des consignes de tri à 100 % du territoire dès 2014,
- Modernisation du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste pour 3 M € dans le cadre d'un appel à projets d'Eco-Emballages en 2016,
- Redéfinition dès 2018 des exutoires de traitement des déchets ultimes vers des installations plus vertueuses telle que l'unité de valorisation énergétique à haut rendement de Saint-Pantaléon-de-l'Arche en Corrèze en lieu et place d'installations de stockage,
- Test en 2019 d'un prototype de composteur électromécanique « accéléré » construit en partenariat avec une entreprise locale pour apporter une solution de traitement des biodéchets adaptée aux gros producteurs isolés,
- Construction en 2019 d'un centre de tri démonstrateur national à Catus en partenariat avec Citeo, l'Ademe et la Région Occitanie pour 11 M €,
- Candidature au printemps 2021 au nouvel appel à projets de Citeo pour anticiper l'adaptation du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste au nouveau standard matériaux dit, « flux en développement » défini par l'éco-organisme,
- Lauréat de la première vague d'appel à projets « territoire 0 déchet, 0 gaspillage », le SYDED est également le dernier signataire d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire de la région Occitanie,
- Mise en place de la tarification incitative pour 80 % du territoire entre 2023 et 2025.

Ces derniers projets d'envergure, nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires nationaux en matière d'économie circulaire, nécessitent des financements conséquents, supportés par le SYDED et ses collectivités. La gestion de tels projets exige du temps et des moyens incompatibles avec les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire (- 1 M € concernant les ventes de matériaux par exemple) et la hausse des dépenses due à la trajectoire de la TGAP. En effet, les actions mises en place ne peuvent générer d'effets immédiats, notamment en ce qui concerne la réduction de la production de déchets ou la réduction du stockage. Ces mesures nécessitent un

changement de comportement profond des usagers et des résultats concrets ne peuvent être espérés à très court terme.

La crise économique consécutive à la Covid et l'augmentation de la TGAP constituent ainsi un réel handicap pour les investissements en cours et futurs et remettent en cause les évolutions souhaitées et souhaitables. A l'heure de la modernisation des équipements, de l'efficacité environnementale et de l'économie circulaire, impulsés par les pouvoirs publics, si cette trajectoire de TGAP est maintenue, les efforts consentis serviront à financer de la fiscalité et non des projets structurants. Sur un territoire rural, face à une situation en passe de devenir insupportable pour une part des ménages, certains projets pourraient même être abandonnés.

De plus, les collectivités s'efforcent, en cette période de crise sanitaire et économique, de ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse sur les ménages. Toutefois, une répercussion ne pourra être évitée compte tenu des montants à financer. Il est regrettable que l'engagement et le travail accompli depuis de longues années ne puissent être mis au service des investissements qui doivent être faits pour atteindre un haut niveau de performance environnementale.

C'est pourquoi, pour toutes les raisons évoquées précédemment, **les élus du SICTOM DES MARCHES DU SUD QUERCY demandent, à l'unanimité, un report de l'augmentation de la TGAP**, a minima pour la durée de la crise sanitaire qui sévit actuellement ainsi que l'étalement de cette hausse sur un intervalle de temps plus conséquent.

Les élus du SICTOM MSQ demandent au SYDED du Lot de transmettre cette motion au Ministères concernés et aux parlementaires du Département du Lot. »

Question : taxe nationale mais nous demandons un report local ?

=> Non, c'est pour participer à une demande de report au niveau national.

=> Le comité syndical adopte la proposition du Président à l'unanimité des membres présents.

Objet : POINT SUR LA MISE EN PLACE DE LA REOMI

Monsieur le président fait un récapitulatif de l'état d'avancement concernant la mise en place de la REOMi. **Vendredi 26 mars 2021** a eu lieu une réunion organisée entre les 2 communautés de communes à laquelle il n'a pas été invité. Il n'a pas apprécié, ni compris cette mise à l'écart.

Lundi 29 mars 2021, le SICTOM a reçu un courrier à la suite des débats lors de cette réunion - Monsieur le Président donne lecture de ce courrier.

Aujourd'hui, le président indique que dans les circonstances actuelles et étant donné le souhait des présidents des communautés de communes adhérentes de mettre en place la taxe (exprimé lors de précédentes rencontres), **la redevance incitative telle qu'elle a été votée par les élus en 2018 ne peut pas être déployée davantage (phase communication impossible à lancer dans le climat actuel).**

Mr DUPONT : il est primordial de synchroniser les deux communautés de communes dans un mode de financement unique. Il y a un manque de courage politique concernant le portage et la mise en place de la REOMi.

Mr CAMMAS : les deux intercommunalités veulent aller vers de l'incitatif **mais la CCPLL souhaite un passage à la taxe en 2021.**

L'étude réalisée en 2018 par le bureau d'études et sur laquelle les élus ont pris la décision d'aller vers la mise en place de la REOMi ne satisfait pas les responsables des intercommunalités. Ils souhaitent une étude plus approfondie. Le cas d'une étude complémentaire n'a pas été retenue. Mr CONTE et Mr DUPONT doivent se renseigner à nouveau sur certains points (TEOMi/REOMi) déjà étudiés par les anciens élus qui avaient fait le choix d'aller vers une Redevance incitative (baisse des OM plus importante à la REOMi, coût des investissements et de fonctionnement identique à la REOMi et à la TEOMi, coûts de collecte plus importants à la TEOMi car fréquences de collecte plus élevée...).

Mr CAMMAS reste sur sa fin dans cette organisation du passage à l'incitatif et pense qu'on va continuer **à perdre un temps précieux pour cette mise en place.**

→ le SICTOM ne peut plus avancer sur la mise en place de la REOMi en sachant que les communautés de communes veulent passer à la TAXE en 2021.

Mr ROUSSILLON : La rencontre entre les 2 communautés de communes a été très constructive. Il y a une évolution concernant la question de l'harmonisation du mode de financement qui aurait dû être fait depuis longtemps. La délibération a été ajournée à la CCQB car pas suffisamment d'informations (*pas de retour de la part de la préfecture pour évaluer la part du CIF – Cf. CR du conseil communautaire du 25.06.2019*). Selon lui, les communautés de communes se posent à nouveau la question entre TEOMi ou REOMi dans l'avenir pour un passage à l'incitatif.

Mr Roussillon s'étonne de recevoir l'étude de 97 pages par mail de M. COLONGES ce matin même.

RECTIFICATIF par rapport à cette observation → l'étude finale sur la REOMi (réalisé par Terroir et Communautés et mandaté par le SYDED) de **97 pages** intitulé « **rapport-final_sudquercy_v4.pdf** » a été envoyée **à chaque délégué(e) du SICTOM le 19 octobre 2018 + présentation à tous les élus le 06/04/2018 à l'Hospitalet par le cabinet d'études en charge du dossier** (à noter que M. ROUSSILLON était absent à plusieurs réunions décisionnelles concernant la REOMI).

Ce dossier a également été envoyé aux nouveaux membres du bureau et de la commission REOMi du SICTOM le **18/09/2020** : **2 réunions ont été dédiées** pour apporter des réponses aux interrogations légitimes des nouveaux élus suite à la lecture du dossier (cf comptes rendus SICTOM d'oct et nov 2020). En outre, il est disponible sur l'extranet du SICTOM depuis fin novembre 2020 (onglet accès élus). Le code d'accès a été communiqué à l'ensemble des élus SICTOM et aux mairies des 2 communautés de communes.

Mr CONTE : problème de la redevance incitative sur la CCPLL (règlement interne à la communauté de commune et voté par délibération chaque année) basée sur un forfait donc passage à la TEOM nécessaire.

Selon lui, le projet de REOMi et TEOMi est à reprendre pour avoir des informations sur la TEOMI.

→ Les deux solutions ont été étudiés par le cabinet « Terroir & communauté » : l'analyse comparative est présente des pages 33 à 69 dans le **rapport-final_sudquercy_v4.pdf**.

Selon lui, il est compliqué de soutenir un projet pour lequel on a des doutes sur l'efficacité. Le recyclable coûte très cher à la collectivité. Pour encourager le recyclable on répercute le prix des ordures ménagères.

→ Effectivement, c'est un choix politique qui a été fait au niveau du SYDED du Lot par les élus, mais on aurait tort de penser que le traitement des OM ne coûte pas cher pour autant.

Mr CONTE rappelle qu'il est très à cheval sur la réglementation et que nous sommes dans un système démocratique : le projet de la REOMi ne lui convient pas et il s'exprime.

Mr ROUSSILLON : le gros problème c'est l'impact sur la DGF et c'est ce qui a bloqué dans ce dossier.

Mme SABEL : Sans cette délibération de principe concernant le mode de financement et donc le fait de faire appel ou non au système dérogatoire n°2, on ne pourra pas avancer. La CCQB veut le beurre et l'argent du beurre. Il faut que ce soit le SICTOM qui prenne toute la gestion.

Mr RESSEQUIER : concernant la DGF des communautés de communes → majoritairement les anciens élus étaient favorables pour tout donner au SICTOM et ne pas faire appel au système dérogatoire n°2 dans un souci de simplicité (même si perte CIF). Mais là on redémarre à zéro...

=> exemple du syndicat de la Creuse qui serait en TEOMi, suite à la Web conférence organisée par l'ADEME et CITEO à l'attention des élus le 25 mars 2021.

Mme FERMY : D'après ses calculs sur sa commune, avec un passage à la TEOM sur CCPLL (puis potentiellement de la TEOMi) plus de la moitié des habitants verraient leur taxe des ordures ménagères augmentée fortement (aujourd'hui la redevance est à 200€), alors qu'à la redevance incitative les disparités sont moins importantes. La taxe n'est pas la bonne solution !

Mr CAMMAS : Nous sommes des élus et je suis triste pour nos usagers. C'est aujourd'hui une position politique et nous perdons du temps pour aller vers un système plus juste.

Mr RESSEQUIER : Je suis de l'ancienne mandature et je sais très bien que le Président du SICTOM gère son syndicat dans les règles et je le soutiens totalement. **Les anciens élus ont pris des décisions, ils n'étaient pas plus bêtes que les nouveaux. La démocratie c'est aussi ne pas remettre en cause** tout ce que les autres ont pu construire pendant plusieurs années. Le président à tout mon soutien et je lui fais entièrement confiance pour la suite.
applaudissements de la majorité des élus

CONCLUSION SUR LA REOMi :

Le SICTOM va faire une réponse aux deux communautés de communes suite à leur courrier reçu ce lundi 29 mars 2021. Aucune nouvelle dépense n'ayant été prévu au budget, adopté ce jour, concernant la REOMi, sa mise en place est à l'arrêt.

Réunion levée à 17h00

Monsieur le Président remercie les délégué(e)s du SICTOM pour leur participation à cette réunion.